



*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille
Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*



Pour une École qui INSTRUISE ! Pour des professeurs RESPECTÉS !

Le SIAES - SIES, c'est LE syndicat :

- qui défend la LAÏCITÉ, l'École Républicaine et ses VALEURS ;
- qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs ;
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels ;
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* » ;
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis ;
- qui refuse la soumission des professeurs et de notre institution aux élèves et aux familles ;
- qui refuse la soumission de l'École Républicaine aux religions et aux communautarismes.

Le SIAES - SIES dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
- La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau.
- La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
- Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en consommateurs d'école.
- La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
- Le casernement des professeurs : réunions stériles et emplois du temps « à trous ».
- La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- Les menaces d'annualisation du service.
- L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collègue.
- La « secondarisation » du supérieur.
- La territorialisation de l'École.
- Un système de promotion « tout à l'ancienneté ».

Le SIAES - SIES revendique

- La fin de l'autoritarisme croissant envers les professeurs et de la « bienveillance » laxiste envers les élèves perturbateurs.
- Le respect des professeurs et des CPE et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.
- Il faut resanctuariser l'École. Les professeurs subissent les conséquences de l'idéologie calamiteuse de « l'ouverture de l'École sur le monde » et de « l'enfant roi » dont la parole vaudrait celle de l'adulte. Il est impératif de mettre un terme à l'ingérence des familles dans les établissements et de cesser d'accorder du crédit aux courriers des parents d'élèves lorsqu'ils dénoncent les pratiques pédagogiques ou les exigences d'un professeur.

Professeurs agrégés - Professeurs certifiés.
Professeurs d'EPS - Professeurs de lycée professionnel.
Professeurs de chaires supérieures - Conseillers principaux d'éducation
Le *SIAES - SIES* défend vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés sans aucune contrepartie :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant les grilles indiciaires des différents corps (tous les échelons et grades).
- Maintien des concours nationaux de recrutement. Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2. Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR (rétablir la possibilité d'évolution à la hausse de l'appréciation du recteur d'une année à l'autre).
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout professeur ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal du corps auquel il appartient pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
- Rétablissement des prérogatives des CAPA / CAPN en matière de mobilité, d'avancement et de promotion afin de rétablir la TRANSPARENCE des opérations (abrogation de la Loi Dussopt).
- Le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité. Le *SIAES - SIES* s'est opposé au protocole PPCR et à ses conséquences (avancement d'échelon à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière).
- Le *SIAES - SIES* rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exige le rétablissement d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le *SIAES - SIES* demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme.

Pour rendre aux professeurs leur LÉGITIMITÉ !
Pour défendre votre LIBERTÉ pédagogique individuelle !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 décembre 2022.
Pour être représenté et défendu durant les quatre prochaines années,
consacrez quelques minutes au vote électronique.

Votre voix compte pour le *SIAES - SIES*.

Pour nous permettre de poursuivre notre travail syndical.
Pour que notre DISCOURS HÉTÉRODOXE et de BON SENS
puisse continuer à être tenu dans les différentes instances.

Votez *SIAES* ! Votez SNCL - *SIES* - SAGES !

Défense du Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite.

- Refus du recul de l'âge légal de départ en retraite.
- Maintien du calcul du montant de la pension civile sur la base de l'indice détenu durant les six derniers mois de la carrière. Opposition à une retraite par points.

Professeurs d'éducation physique et sportive.

- **Professeurs d'EPS** : service de 18 heures hebdomadaires (15 heures de cours + 3 heures d'AS). Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- **Professeurs agrégés d'EPS** : service de 15 heures hebdomadaires (12 heures de cours + 3 heures d'AS). Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des autres professeurs agrégés (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- Maintien de l'Association Sportive dans l'établissement avec la liberté de choix d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours).
- Obligation pour le chef d'établissement d'être président de l'AS (démission interdite).
- Installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout.
- Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie.
- Une formation initiale et continue moins didactique et plus pédagogique.
- Refuser une FPC de plus en plus virtuelle. Revenir à une formation de terrain faite d'échanges et de partage.
- Allongement de la durée du congé maternité.
- Interventions dans l'enseignement adapté sur volontariat et après formation.

Professeurs agrégés.

Une réelle priorité d'affectation des professeurs agrégés en lycée (cycle terminal) et dans l'enseignement supérieur, lycéen (STS, CPGE) et universitaire (PRAG).

Mettre un terme aux affectations non souhaitées de professeurs agrégés en collège.

Professeurs de lycée professionnel.

- **ABROGATION DE LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE !**
- **OPPOSITION À L'AUGMENTATION DES PFMP !**
- Revaloriser la voie professionnelle.
- Mettre fin à l'orientation par défaut en fin de 3^{ème}, favoriser une orientation positive en voie professionnelle.
- Rétablissement du Bac Pro en 4 ans pour une meilleure formation.
- Suppression des CCF et rétablissement d'un examen ponctuel pour toutes les disciplines où c'est possible.
- Rétablissement et revalorisation de l'indemnité de CCF (pour les disciplines où il serait maintenu) afin de tenir compte de la surcharge de travail occasionnée.
- Limitation du nombre d'élèves par classe à 24 pour les disciplines générales, à 12 pour les groupes en sections professionnelles, à 8 en SEGPA et EREA.
- Rétablissement des seuils de dédoublement et d'un horaire hebdomadaire pour les divisions de Bac Pro et de Brevet des Métiers d'Art.
- Séparation systématique de demi-divisions lorsque les spécialités sont différentes.
- Augmentation des capacités d'accueil en SEGPA et EREA avec des ateliers opérationnels.
- Visite médicale tous les 2 ans pour tous les PLP exerçant en domaine professionnel.
- Arrêt de la régionalisation pour les Lycées Professionnels. Suppression de l'avis de la Région sur l'ouverture et/ou la fermeture des formations.
- Droit à l'heure de première chaire (pondération pour les heures enseignées en 1^{ère} et Terminale de Baccalauréat Professionnel et de Brevet des Métiers d'Art).
- Ouverture de sections de BTS dans les lycées professionnels.

RESPECT DES AGENTS CONTRACTUELS !

La situation des agents contractuels et la façon dont ils sont traités par l'administration ne cessent de se dégrader au fil des ans (mépris des droits, retards de paiement, précarité ...).

Des **PRESSIONS HIÉRARCHIQUES** sont exercées sur les non titulaires pour les contraindre à toujours davantage de **FLEXIBILITÉ** (contrat à temps incomplet, service partagé entre plusieurs établissements éloignés, enseignement dans une discipline autre que celle pour laquelle ils sont qualifiés ...).








Pour les agents contractuels, le **SIAES** revendique :

- Une formation initiale préalable à la prise de poste et un véritable accompagnement ;
- Une réelle prise en compte des difficultés d'exercice ;
- La limitation des affectations avec un service partagé entre plusieurs établissements très éloignés les uns des autres ;
- Le droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement ;
- Une meilleure prise en compte des services de non titulaire lors du reclassement.

Elections professionnelles.








Vote électronique du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022

ACADÉMIE d'AIX-MARSEILLE

<p>4 SCRUTINS</p> <p>PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale</p>	<p>CAPA Commission Administrative Paritaire Académique</p>
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>
<p>3 SCRUTINS</p> <p>AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CCPA Commission Consultative Paritaire Académique</p>	
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	

SIAES, SIES, SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et *SNCL* (Syndicat National des Collèges et des Lycées) sont affiliés à la *FAEN* (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).

AUTRES ACADÉMIES

<p>4 SCRUTINS</p> <p>PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale</p>	<p>CAPA Commission Administrative Paritaire Académique</p>
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>
<p>3 SCRUTINS</p> <p>AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CCPA Commission Consultative Paritaire Académique</p>	
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	

SIAES, SIES, SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et *SNCL* (Syndicat National des Collèges et des Lycées) sont affiliés à la *FAEN* (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PRAG
OU
PRCE

- Au Comité Social d'Administration **Ministériel** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, votez pour la liste **SAGES - SNCL** soutenue par le **SIES**.
- A la **CAPN**, votez pour la liste **SNCL - SIES - SAGES**.
- A la **CAPA**, selon l'académie, votez **SIAES** ou **SNCL - SIES - SAGES**.



Voter par internet, c'est simple !

Les étapes du vote électronique par internet :

• Activez votre messagerie électronique professionnelle.

- Si vous n'utilisez pas votre messagerie professionnelle, vous ne pourrez pas voter !
- Consultez régulièrement votre messagerie électronique professionnelle.
- Videz régulièrement votre messagerie afin de ne pas atteindre sa capacité maximale de stockage. Après suppression des messages lus, pensez à vider la corbeille afin de libérer de l'espace de stockage.

• ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR dès maintenant.

➔ Connectez-vous à

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

- CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTIONS.

Vous devez préalablement avoir activé votre messagerie professionnelle.

- Saisissez votre adresse de messagerie professionnelle.

- CHOISISSEZ ET SAISISSEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTIONS.

- NOTEZ LE MOT DE PASSE ÉLECTIONS que vous aurez choisi AFIN DE NE PAS L'OUBLIER !

- SÉLECTIONNEZ UNE QUESTION PERSONNELLE dans la liste proposée (menu déroulant).

- SAISISSEZ VOTRE RÉPONSE.

- NOTEZ LA QUESTION ET LA RÉPONSE que vous aurez choisies AFIN DE NE PAS LES OUBLIER !

• Réceptionnez votre NOTICE DE VOTE contenant votre CODE de vote.

- La notice de vote est remise, contre émargement, dans l'établissement.

- Dans certaines situations (congé de maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée ...), la notice de vote sera envoyée par voie postale au domicile.

- Le **CODE DE VOTE** qui vous permettra de voter est situé **EN BAS À GAUCHE DE LA NOTICE DE VOTE, DANS UN CADRE GRISÉ.**

- CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT LA NOTICE DE VOTE !

➔ Si vous ne recevez pas la notice de vote ou si vous perdez votre code de vote, vous pourrez demander à recevoir par voie électronique jusqu'au 8 décembre avant 17h00 un nouveau code de vote (qui invalidera le précédent) en vous connectant à votre compte électeur.

• VOTEZ du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 à 17h00.

Dès maintenant

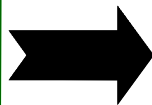
COMPTE ÉLECTEUR

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

Adresse électronique professionnelle

+

Mot de passe élections (choisi par vous)



Du 1^{er} au 8 décembre 2022

ESPACE DE VOTE

(situé dans le compte électeur)

Mot de passe élections (choisi par vous)

+

Code de vote (en bas de la notice de vote)

Votre voix compte pour le *SIAES* et le *SIÉS* !

Nous vous appelons solennellement à ne pas vous laisser dissuader de voter pour des motifs purement techniques.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez une difficulté, contactez nos responsables par mail ou aux numéros suivants : 06 80 13 44 28

06 30 58 86 54

N'oubliez aucun scrutin ! Votez à chacun des scrutins. Ils ont chacun une grande importance pour le *SIAES* - *SIÉS*.

➤ **TITULAIRES** : vous votez par internet à **4 scrutins** (CSAM, CSAA, CAPN, CAPA).

➤ **STAGIAIRES** (non titulaires d'un autre corps) : vous votez par internet à **2 scrutins** (CSAM, CSAA).

Remarque : Un certifié titulaire, actuellement agrégé stagiaire, vote à 4 scrutins (CSAM, CSAA, CAPN, CAPA).

➤ **CONTRACTUELS** : vous votez par internet à **3 scrutins** (CSAM, CSAA, CCPA).

➤ **AFFECTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PRAG et PRCE)** : voir page 15

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le **SIAES - SIES** soutient la liste **SAGES - SNCL** présentée au **Comité Social d'Administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** par son partenaire historique, le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES), et son autre allié, le Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL), affiliés avec le **SIAES** et le **SIES** à la Fédération Autonome de l'Education Nationale (FAEN).

Cette liste comporte environ un quart d'adhérents **SIAES - SIES**. Le **SIAES - SIES** appelle ses adhérents et sympathisants affectés dans l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE, professeurs d'EPS et professeurs de lycée professionnel) à voter pour la liste **SAGES - SNCL** au **Comité Social d'Administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'un texte du SAGES.

Nous agissons pour que PRAG, PRCE et Contractuels bénéficient comme les enseignants-chercheurs (RIPEC) :

- de « la valorisation de l'investissement pédagogique à égale dignité avec les fonctions de recherche » ;

- de « la valorisation de l'engagement dans les tâches d'intérêt général » (activités administratives) ;

- de « la récompense des efforts de chacun, quel que soit son corps d'appartenance » (ou sa qualité de contractuel).

En étant les premiers, voire les seuls à :

- **faire remonter**, par notre lettre du 31 mai 2022 au ministère de l'Enseignement supérieur, votre **colère** à l'égard de ce **mépris** et de cette **discrimination** et à **réclamer** et **justifier**, en fait en droit, l'**égalité de traitement** en ce qui concerne la **revalorisation de vos primes** ;

- consacrer notre première audience au MESR à la **réécriture des textes pour y mettre en œuvre cette égalité de traitement** ;

- **avoir interpellé oralement la Ministre de l'ESR** au CNESER du 13 septembre 2022 pour obtenir cette égalité de traitement ;

- **avoir déjà intenté des actions en justice** et à avoir adressé une réclamation à l'OIT pour qu'il **soit mis fin à cette discrimination** que vous subissez en matière de revalorisation des primes ;

- avoir saisi en mai 2022 le **Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS)** pour que l'administration ne puisse plus **vous sanctionner arbitrairement (licenciement ou mutation d'office dans le second degré)** en vous soustrayant aux juridictions universitaires de pairs ; et plus généralement pour que votre **liberté académique** soit mieux garantie.

Pour les PRAG, PRCE et enseignants Contractuels, nous voulons :

- **adapter toutes les dispositions statutaires et réglementaires à la nature universitaire de leurs missions et fonctions**, car ils subissent tous les inconvénients de l'autonomie des universités sans en tirer aucun avantage, notamment en matière d'évaluation, de promotion, d'évolution de carrière, de décompte des heures de service, de rémunération des heures supplémentaires et de congés de maladie ;

- **diminuer leur charge d'enseignement** en prenant en considération leur activité commune avec les enseignants-chercheurs, inhérente à l'enseignement supérieur, de se tenir au courant des avancées de la recherche et d'en diffuser les résultats dans leurs enseignements.

Valoriser recherche et doctorat et faciliter l'intégration dans un corps d'enseignant-chercheur :

- en facilitant et en favorisant un plus large octroi de **décharges de service** ou de congé de formation professionnelle pour travailler à l'obtention d'un **doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches**, pour prendre en considération le temps requis pour trouver un emploi d'enseignant-chercheur ou obtenir une habilitation à diriger des recherches ;

- en prenant **en compte leur doctorat et leurs années d'études associées** pour le calcul de leur ancienneté et de leur retraite d'agent de la Fonction publique.

- Au **Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, votez pour la liste **SAGES - SNCL** soutenue par le **S.I.E.S.**

PRAG

ou

PRCE

- A la **CAPN**, votez pour la liste **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**.

- A la **CAPA**, selon l'académie, votez **SIAES** ou votez **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**.



Liste d'union **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**

présentée par

le **Syndicat National des Collèges et des Lycées**
le **Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré**
et le **Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur**
affiliés à la **FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale)**



15 titulaires, 15 suppléants

1 - M. GOURRIER Norman	Professeur agrégé	ZR Vernon - Collège Roger Gaudeau - Les Andelys	27
2 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	Professeur certifié	Collège Versailles - Marseille	13
3 - Mme RABEYROLLES-MARTI Julie	Professeur des écoles	Ecole mat. Romain Vidal - St Laurent de la Salanque	66
4 - M. PALLIER Laurent	Professeur agrégé	Lycée Raoul Dautry - Limoges	87
5 - Mme GUERRIER Marie-Christine	Professeur d'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang	13
6 - Mme OLLIER Régine	Professeur certifié	Collège de la Côte Roannaise - Renaison	42
7 - Mme TOUAIBIA Marion	Conseiller principal d'éducation	Collège de Mahina - Mahina	984
8 - M. PAOLILLO Eric	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Léonard de Vinci - Marseille	13
9 - M. TANCONS Teddy	Professeur certifié	Lycée Faustin Fléret - Morne à l'Eau	971
10 - Mme CALTAGIRONE Anne-Marie	ADJAENES	Collège Marcel Pagnol - Sérignan	34
11 - Mme MASTRUZZO Jennifer	Agent contractuel - Professeur	Collège Le Luberon - Cadenet	84
12 - M. LAIGNEL Edward	Professeur certifié	Collège Val de Soulevre - Soulevre en Bocage	14
13 - M. BARRAL Jean Luc	Professeur d'EPS	Collège Ubelka - Auriol	13
14 - Mme PILINGER Léa	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée Hôtelier Régional - Marseille	13
15 - M. CARBONELL Jordi	Professeur de chaires supérieures	Lycée Henri IV - Béziers	34
16 - Mme CANARD Francine	Professeur certifié	Collège Edouard Branly - Le Grand-Quevilly	76
17 - Mme RAMIANDRASON Claris	Professeur des écoles	Ecole maternelle M. Ousseni Boina - Dzaoudzi	976
18 - Mme BOUDON Frédérique	Professeur d'EPS	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
19 - Mme BARRES Corinne	Professeur certifié	Lycée Hector Berlioz - Vincennes	94
20 - Mme BEN SAHIN REMIDI Nathalie	Professeur agrégé	Lycée Pierre-Gilles de Gennes - Digne les Bains	04
21 - Mme CHOUCHANE Isabelle	ADJAENES	Lycée International de l'Est Parisien - Noisy le Grand	93
22 - Mme TOLFO Myriam	Professeur agrégé	Collège les Chênes - Fréjus	83
23 - Mme AUTARD Cécile	Professeur de lycée professionnel	SEGPA Collège Edouard Manet - Marseille	13
24 - Mme MAGNON MILHE Anne	Professeur certifié	Collège Gustave Roux - Hyères	83
25 - Mme ROUVET Aurélie	Agent contractuel - Professeur	Collège Vallons des Pins - Marseille	13
26 - Mme PONCE Odile	Professeur d'EPS	Collège Fraissinet - Marseille	13
27 - Mme COQUILHAT Sophie	Professeur certifié	Lycée Victor Louis - Talence	33
28 - M. COURTHIEU Franck	Conseiller principal d'éducation	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
29 - Mme VINCENT Monique	Professeur certifié	Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon	66
30 - Mme GRIMALDI Carine	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Maurice Genevoix - Marignane	13

ÉLECTION à la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

compétente à l'égard des membres des corps des **professeurs de chaires supérieures** des établissements classiques, modernes et techniques, des **professeurs agrégés** de l'enseignement du second degré, des **professeurs certifiés**, des **adjoints d'enseignement**, des **professeurs d'éducation physique et sportive**, des **chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive**, des **professeurs de lycée professionnel**, des **professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers**, des **conseillers principaux d'éducation** et des **psychologues de l'éducation nationale**.

Elections professionnelles 2022

Liste d'union **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**

présentée par

le **Syndicat National des Collèges et des Lycées**
le **Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré**
et le **Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur**
affiliés à la **Fédération Autonome de l'Education Nationale**



19 titulaires - 19 suppléants

1 - Mme CANARD Francine	Professeur certifié	Collège Edouard Branly - Le Grand-Quevilly	76
2 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	Professeur certifié	Collège Versailles - Marseille	13
3 - M. ROYNARD Denis	Professeur agrégé	Ecole Centrale Marseille - Marseille	13
4 - M. LAIGNEL Edward	Professeur certifié	Collège Val de Soulevre - Soulevre en Bocage	14
5 - Mme BOEUF-CUMBRERA Magali	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Colbert - Marseille	13
6 - Mme DURAND-DELOY Stéphanie	Professeur d'EPS	Collège Michel de Montaigne - Dompierre	88
7 - Mme TOUAIBIA Marion	Conseiller principal d'éducation	Collège de Mahina - Mahina	984
8 - M. PALLIER Laurent	Professeur agrégé	Lycée Raoul Dautry - Limoges	87
9 - M. TANCONS Teddy	Professeur certifié	Lycée Faustin Fléret - Morne à l'Eau	971
10 - Mme BERNAT Caroline	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Magnan - Nice	06
11 - M. GOURRIER Norman	Professeur agrégé	ZR Vernon - Collège Roger Gaudeau - Les Andelys	27
12 - M. BARRAL Jean Luc	Professeur d'EPS	Collège Ubelka - Auriol	13
13 - Mme TOBLER-SANTI Fabienne	Professeur agrégé	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	84
14 - Mme OLLIER Régine	Professeur certifié	Collège de la Côte Roannaise - Renaison	42
15 - M. TOURRE Thierry	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Hôtelier - Largentière	07
16 - M. CARBONELL Jordi	Professeur de chaires supérieures	Lycée Henri IV - Béziers	34
17 - Mme VICARD Anne Laure	Professeur d'EPS	Collège Europa - Montélimar	26
18 - Mme BARRES Corinne	Professeur certifié	Lycée Hector Berlioz - Vincennes	94
19 - Mme CREMMEL Elisabeth	Professeur agrégé	IUT Nancy-Charlemagne de l'Université de Lorraine	54
20 - Mme RISPAUD Valérie	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Gambetta - Aix en Provence	13
21 - Mme MAGNON MILHE Anne	Professeur certifié	Collège Gustave Roux - Hyères	83
22 - Mme LE GUYADER Karine	Professeur agrégé	Collège Victor Hugo - Nantes	44
23 - M. OLLIER Pascal	Professeur certifié	Lycée Jean Puy - Roanne	42
24 - M. PACHOLSKI Eric	Professeur d'EPS	Aix-Marseille Université - Aix en Provence	13
25 - Mme COQUILHAT Sophie	Professeur certifié	Lycée Victor Louis - Talence	33
26 - M. CHAUVET Eric	Professeur de chaires supérieures	Lycée Marie Curie - Marseille	13
27 - Mme PISSARD Véronique	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel La Morlette - Cenon	33
28 - Mme CAROFF Sylvie	Professeur certifié	Lycée de Coulommiers - Coulommiers	77
29 - Mme DE BALCIN MILANOVICH Oriane	Professeur certifié	Collège Maurice Utrillo - Paris	75
30 - M. DUREL Florent	Professeur certifié	Collège François Truffaut - Strasbourg	67
31 - Mme SAINTPIERRE Laurence	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée du Golfe de Saint Tropez - Gassin	83
32 - M. LIZOT Gaël	Professeur d'EPS	Collège de Quartier Français - Sainte-Suzanne	974
33 - M. LEMOINE Thibaut	Professeur certifié	Collège Nelson Mandela - Elbeuf	76
34 - M. COURTHIEU Franck	Conseiller principal d'éducation	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
35 - Mme TEULON Sylvie	Professeur certifié	Collège Docteur J.M.G. Itard - Oraison	04
36 - Mme RIBEIRO Chloé	Professeur agrégé	Lycée Albert Londres - Cusset	03
37 - Mme VINCENT Monique	Professeur certifié	Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon	66
38 - Mme LLEDO Clémence	Professeur agrégé	Collège Paul Cézanne - Montrabé	31